Collège Saint-Joseph de Hull

Parcours Espagnol

Élèves non-résident du Québec

À garder pour vos dossiers

Dates de paiements 2022-2023

1er septembre	Frais de scolarité – 1er versement	**2935$**
	Frais d'activités et matériel pédagogique **montant établi à titre indicatif selon le degré soit 150$, 1er à 4è sec. ou 320$ pour le 5è sec.**	
	Total	
30 septembre		
	Conseil des élèves	17.50$
	Association des parents	20$ par famille
	Association des parents catholiques	10$ facultatif
	Fondation	50$ modifiable
	Total	
1er décembre	Frais de scolarité – 2è versement	**2930$**
15 mars	Frais de scolarité – 3è versement	**2900$**

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200$, payable en avril 2022 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 8765$. Le paiement se fera en trois versements.

Important

Adhésion à un seul mode de paiement. Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire dans votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

Les versements se font sans attendre de facture.

À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

1- **Les consentements** doivent être soumis obligatoirement dans le portail parent.

2- **La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves à complété directement dans votre portail parent.

3- **<u>Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent fournir leur bulletin final de juin 2022 par courriel.</u>**

Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Le document officiel '' <u>Avis de départ''</u> est à compléter et à nous remettre. Merci

Conseil des élèves
du Collège Saint-Joseph de Hull

Le conseil des élèves, organise, anime et soutient financièrement des activités socioculturelles destinées à développer l'esprit de franche camaraderie dans le Collège.

Adhésion obligatoire : **17.50$ par élèves**

Association des parents des élèves
du Collèges Saint-Joseph de Hull

L'Association des parents participe activement à la vie du Collège Saint-Joseph de Hull, par la voix de son exécutif ou par des groupes d'études, et veut intéresser le plus grand nombre de parents à l'œuvre de l'éducation qui se continue au Collège

Adhésion obligatoire : **20$ par famille**

Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull

La Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull est un organisme qui œuvre au sein du Collège. Il soutient financièrement le Collège ainsi que les élèves par l'octroi de bourses. Il encourage fortement l'avancement éducatif tant au niveau des élèves que des enseignants.

Adhésion facultative : **50$ par famille**

Association des parents Catholiques du Québec

L'APCQ est une association de parents qui cherche à regrouper les parents catholiques de la province pour défendre et promouvoir les intérêts et l'esprit de la famille chrétienne dans l'exercice de toutes ses responsabilités.

Adhésion facultative : **10$ par famille**
